

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE MÉKINAC**

Municipalité de la paroisse de LAC-AUX-SABLES

RÈGLEMENT # 2020-560

**MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE # 2013-518 POUR
AGRANDIR LA ZONE 118-VA EN AJOUTANT LA PARTIE DE
TERRITOIRE QUI A ÉTÉ ANNEXÉE PAR LE RÈGLEMENT # 2017-539
DANS LE SECTEUR DU LAC DU MISSIONNAIRE**

ASSEMBLÉE ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Lac-aux-Sables, M.R.C. de Mékinac, tenue le 9 février 2021 à 19 h30, à Lac-aux-Sables, par visioconférence à laquelle assemblée étaient présents:

SON HONNEUR LE MAIRE : M. YVON BOURASSA

LES MEMBRES DU CONSEIL:

Mme Julie Ricard
M. Nicolas Hamelin
M. Yvan Hamelin
M. Daniel Beaupré
Mme Suzanne Béland
Mme Dominique Lavallée

Tous membres du conseil et formant quorum.

CONSIDÉRANT que le conseil municipal juge opportun d'apporter des modifications à son règlement de zonage # 2013-518 suite à une annexion à son territoire dans le secteur du lac du Missionnaire;

CONSIDÉRANT qu'un ajustement doit être fait par rapport en lien avec la réglementation sur les véhicules hors route;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance de ce conseil tenue le 8 décembre 2020 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

CONSIDÉRANT la tenue de la consultation publique de 15 jours;

CONSIDÉRANT l'approbation des personnes habiles à voter;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Hamelin, appuyé monsieur Nicolas Hamelin et résolu à l'unanimité des conseillers que le règlement # 2020-560 modifiant le règlement de zonage # 2013-518 pour agrandir la zone 118-Va en ajoutant la partie de territoire qui a été annexée par le règlement # 2017-539 dans le secteur du lac du Missionnaire soit adopté avec le changement dans le préambule.

LE CONSEIL ADOPTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 Titre du règlement

Le présent règlement porte le titre de « Règlement # 2020-560 modifiant le règlement de zonage # 2013-518 pour agrandir la zone 118-Va en ajoutant la partie de territoire qui a été annexée par le règlement # 2017-539 dans le secteur du lac du Missionnaire ».

ARTICLE 2 Préambule

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

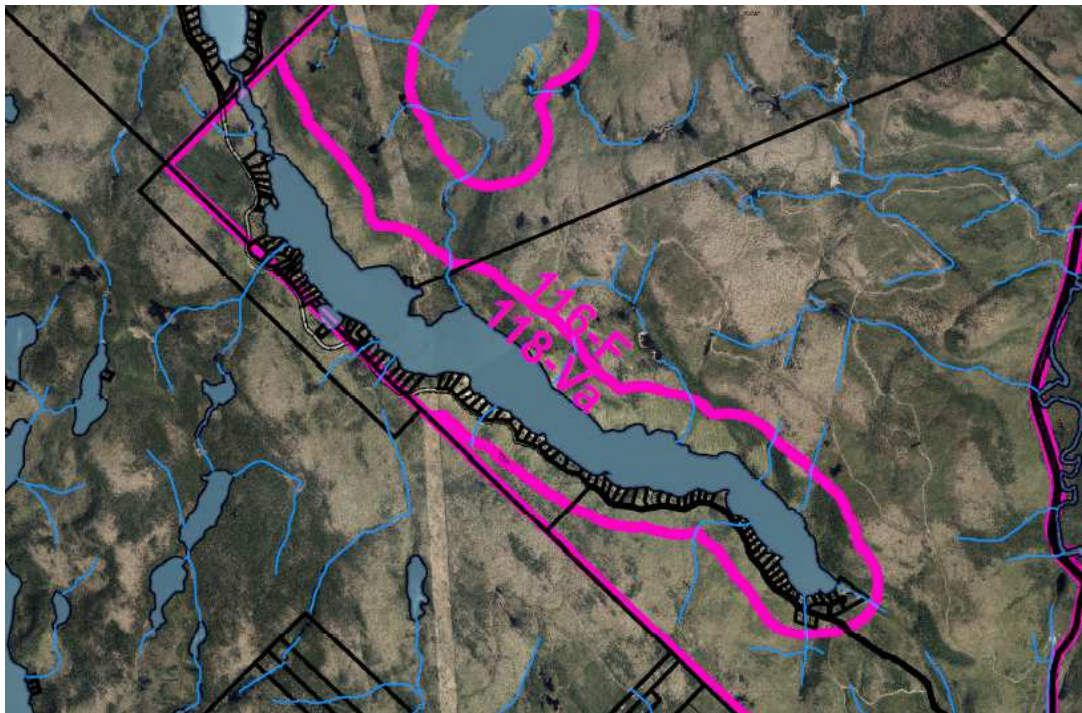
ARTICLE 3 But du règlement

Le présent règlement a pour but

ARTICLE 4 Modification de l'Annexe A du règlement de zonage

La zone 118-Va est agrandie en ajoutant la partie de territoire qui a été annexée par le règlement 2017-539 dans le secteur du Lac du Missionnaire, modifiant le plan de zonage de l'annexe A du règlement de zonage 2013-518 de la façon suivante:

Avant la modification



Après la modification



ARTICLE 5 **Modification de l'Annexe D du règlement de zonage**

La grille des spécifications est modifiée pour la zone 118-Va en retirant la note 3 (N.B. 3) de la classe Publique (P), sous-classe utilité publique (b).

ARTICLE 6 **ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ À LAC-AUX-SABLES
M.R.C. DE MÉKINAC
CE 9 FÉVRIER 2021

/S/ YVON BOURASSA

Yvon Bourassa
Maire

/S/ MANUELLA PERRON

Manuella Perron
Secrétaire-trésorière adjointe

Avis de présentation donné le 8 décembre 2020	
Dépôt du projet de règlement : 8 décembre 2020	
Adoption du premier projet de règlement le 21 décembre 2020	
Avis public d'assemblée de consultation: 22 décembre 2020	
Assemblée de consultation: prévue le : n/a	
Adoption du second projet de règlement: 19 janvier 2021	
Avis de participation à un référendum : 26 janvier 2021	
Adoption du projet final de règlement: (résolution) 9 février 2021 (2021-02-038)	
Avis de conformité MRC:	
Avis de promulgation:	
Modifié le	Abrogé le

Copie certifiée conforme à Lac-aux-Sables, ce 17 février 2021



Manuella Perron, OMA, Secrétaire-trésorière adjointe